
Résilience langagière et émancipation

Phyllis Dalley
Hannah Sutherland
Université d'Ottawa

Résumé

Si l'insécurité linguistique est un sujet courant dans le discours des minorités francophones, il est également important d'examiner d'où elle provient et comment elle interagit avec d'autres contextes d'adversité linguistique, tels que la glottophobie et le linguicisme. L'ensemble de ces contextes (re)produisent des hiérarchies sociolinguistiques fondées sur des idéologies de la norme unique, et donc de la domination symbolique. Nous proposons que la résilience langagière sert d'expression à la capacité des individus minorisés à agir en contextes de domination symbolique, notamment en contexte de linguicisme, de glottophobie ou d'insécurité linguistique. Ce processus nécessite la mobilisation de ressources internes et externes à l'individu et la participation de systèmes concomitants. Son but ultime est d'arriver à un état de bien-être ou de mieux-être langagier. Nous proposons de penser à une résilience langagière émancipatrice afin de contrer la domination symbolique, par et contre des francophones, et d'éviter que l'atteinte du bien-être langagier des uns se fasse au coût du bien-être des autres francophones.

Mots-clés : insécurité linguistique, minorisation, résilience langagière

Abstract

While linguistic insecurity is a common topic in francophone minority discourse, it is also important to examine where it stems from and how it interacts with other contexts of linguistic adversity, such as glottophobia and linguicism. Contexts such as these stem from linguistic hierarchies, which are often expressions of symbolic domination. We propose that language resilience serves as an expression of the capacity of minoritized individuals to act in contexts of symbolic domination, particularly in contexts of linguicism, glottophobia, or linguistic insecurity. This process requires the involvement of cooccurring systems, and the mobilisation of internal and external resources. The ultimate goal of linguistic resilience is to achieve a state of linguistic well-being. We suggest considering an emancipatory language resilience as a way to counter symbolic domination, both of and by francophones, and to avoid the risk that a subgroup of the French minority attains linguistic well-being at the expense of another's.

Keywords: linguistic insecurity, minorisation, linguistic resilience

La correspondance devrait être adressée à Hannah Sutherland : hsuth039@uottawa.ca

CAHIERS DE L'IOB / OLBI JOURNAL

Vol. 13, 2023 105–121 doi.org/10.18192/olbij.v13i1.6628

© Les auteur(e)s. | The author(s). 

Introduction

L'insécurité linguistique est un concept développé en référence à la tendance chez les locuteurices¹ d'une variété stigmatisée d'une langue à s'autocorriger en présence de locuteurs de la variété dominante de cette langue (Bourdieu, 1982; Labov, 2006). En 1986, dans son œuvre rédigé avec Phillipson, Skutnabb-Kangas a proposé de parler de rapports de pouvoir fondés sur la langue en termes de linguicisme. Plus récemment, Blanchet (2016) fait état de la glottophobie dans la société française. Le linguicisme et la glottophobie pressent les locuteurs de langues minorées ou de variétés non standards d'une langue à aligner leurs pratiques langagières à celles du groupe dominant. L'insécurité linguistique est un effet de cette (op)pression. L'assimilation linguistique en est un autre.

Or, les locuteurs stigmatisé(e)s ne succombent pas tous et toutes à l'(op)pression et continuent à (re)produire les pratiques langagières de leurs communautés. Ainsi, les locuteurs (re)produisent des pratiques langagières qui sont stigmatisées au sein de la francophonie canadienne, alors qu'ils pourraient céder à la pression de la société anglo-dominante et ne parler que l'anglais. Nous proposons que cela s'explique par leur capacité à s'engager dans un processus de résilience langagière avec l'intention, consciente ou non, de retrouver un bien-être, voire de parvenir à un mieux-être langagier. Puisque ce processus exige la mobilisation de ressources externes, souvent limitées en contexte minoritaire, il peut mener à la (re)production de vulnérabilités ailleurs dans l'écologie linguistique du groupe.

Dans les pages qui suivent, nous proposons donc la résilience langagière à titre de réponse, consciente ou non, aux contextes d'adversité linguistique produits par la glottophobie et le linguicisme, et comme concept permettant de mieux saisir en quoi les interactions scolaires en contexte linguistiquement minoritaire participent à la définition de frontières internes. Nous passons d'abord en revue le sens accordé à l'insécurité linguistique, à la glottophobie et au linguicisme. Nous voyons également en quoi ces phénomènes sont impliqués dans des processus de minoration.

L'insécurité linguistique

Tout au long de ses études sur la variation linguistique chez des locuteurs de l'anglais à New York, Labov (2006) a démontré qu'ils modulaient leurs productions langagières en fonction d'une norme de référence. Les locuteurs qui faisaient partie de la classe moyenne inférieure et qui présentaient des traits stigmatisés dans leur langue parlée avaient tendance à corriger ces traits de manière excessive. Labov postulait que cette hypercorrection était ancrée

¹Dans le cadre de cet article, nous privilégions l'écriture inclusive.

dans une insécurité linguistique profonde au regard des normes linguistiques d'une classe sociale supérieure, considérées comme norme de référence. Selon cet auteur, le fait de juger la qualité de ses pratiques langagières en fonction d'une norme exogène, ou d'une norme qui ne fait pas partie de son répertoire, entraîne une insécurité linguistique.

Pour sa part, Bourdieu (1982) a souligné l'importance des interactions dans la manifestation de l'insécurité linguistique. Dans *Ce que parler veut dire* (1982), il suggère que les locuteurices d'une langue ont chacun(e) un habitus linguistique. Acquis principalement par la socialisation familiale et communautaire, l'habitus linguistique est l'ensemble des dispositions à l'égard de la langue. Il est constitué de compétences linguistiques et de la capacité à mobiliser les bonnes compétences au bon moment pour avoir l'effet désiré sur un marché linguistique.

Selon Bourdieu (1982), les personnes qui savent/peuvent mobiliser des compétences linguistiques correspondant aux normes d'une communauté linguistique sont autorisées à prendre la parole et peuvent s'attendre à être entendues. Ces locuteurices sont légitimes et en position de pouvoir dans cette communauté ou dans les marchés linguistiques sous son contrôle. Entre autres éléments linguistiques, les accents signalent qu'un(e) locuteurice a, ou non, les compétences nécessaires à sa participation sur le marché prisé, comme c'est le cas avec le patronyme (Dalley, 2020), la couleur de la peau (Madibbo, 2021) et le genre (West & Zimmerman, 2000). C'est ainsi que devant le rejet réel ou perçu d'un marché, les locuteurices peuvent éprouver de l'insécurité linguistique.

En 1993, Francard a formulé une définition de l'insécurité linguistique qui marie la perspective variationniste de Labov (2006) et interactionniste de Bourdieu (1982). Selon cette définition, l'insécurité linguistique s'installe lorsqu'un(e) locuteurice perçoit une distance infranchissable entre la variété du français qu'il parle et la variété parlée par un(e) locuteurice perçu(e) comme légitime (Francard, 2020).

Bien que chaque communauté francophone puisse avoir ses propres critères d'évaluation de la légitimité des locuteurices, il y a un français de référence, celui qui est perçu comme le modèle de bon usage et qui représente la norme utilisée pour juger toute variation de celle-ci (Boudreau, 2020; Francard, 2020). En milieu minoritaire franco-canadien, surtout là où l'exposition à une variété régionale est élevée, le rapport à cette norme est souvent négatif (Boudreau, 2020). Les locuteurices perçoivent une différence notable entre la norme et leur variété de français, ce qui mène à une insécurité et à une (auto)stigmatisation de leurs pratiques langagières (Francard, 2020). Dans ce cas, l'insécurité linguistique pourrait être qualifiée d'endogène, puisqu'elle se produit à l'intérieur d'un groupe linguistique (par exemple, la

comparaison entre différentes variétés du français) et est le reflet de rapports de pouvoir internes au sein du groupe. L'insécurité linguistique statutaire peut, quant à elle, être qualifiée d'exogène puisqu'elle implique une mise en relation de langues ayant des statuts sociopolitiques différents (par exemple, le statut de la langue anglaise dans la société canadienne par rapport au français ou entre le français et les langues autochtones) (Boudreau, 2020). Ces deux types découlent des hiérarchies socialement construites et sont (re)produits par la glottophobie au sens de Blanchet (2013, 2016) par le linguicisme au sens de Skutnabb-Kangas (2000).

Par exemple, dans le contexte de l'Acadie de la Nouvelle-Écosse étudié par Sutherland (2022), des élèves de onzième et de douzième année considèrent que la langue régionale, l'acadjonne ou le français acadien, est la ressource requise pour être considéré(e) locuteurice légitime par leurs pairs à l'école. Par ailleurs, l'emploi d'une variété considérée « trop pointue » entraîne un rejet de plusieurs, tant à l'école qu'en milieu communautaire (Boudreau, 2016). Toutefois, ces jeunes ont aussi noté que le personnel enseignant réagit positivement à l'utilisation d'une variété se rapprochant davantage au français standard. Ce dernier est requis, surtout à l'écrit, dans le cours de français à l'école. De ce fait, plusieurs élèves qui ont l'acadjonne ou le français acadien comme langue première et de socialisation sont en situation d'insécurité linguistique endogène dans les interactions en classe de français. Les participantes de Sutherland expriment une volonté à devenir « plus confortable » en parlant une variété plus standard du français.

Par ailleurs, si la norme communautaire et scolaire est la variété régionale, les élèves comprennent que la variété standard est la norme de référence à l'extérieur de la communauté et qu'il faudrait la maîtriser afin de s'y faire accepter. Ces élèves vivent une insécurité linguistique endogène à plusieurs niveaux : premièrement, la hiérarchie linguiciste de la communauté valorise la variété régionale au point de rejeter ceux et celles qui ne la parlent pas. C'est le cas d'une des élèves qui *roule ses r*, un trait linguistique qui n'est pas typique de la variété régionale. Les autres élèves se sont moqués d'elle, et pendant un certain temps, elle a ressenti une insécurité linguistique si grave qu'elle a préféré parler anglais. Deuxièmement, la présence d'une norme « standard » dans le cours de français et à l'extérieur des communautés place celle-ci au sommet de la hiérarchie linguiciste et fait en sorte que les locuteurices de la variété régionale ressentent de l'insécurité linguistique.

En fait, selon Heller (2012), les critères de légitimité de la francophonie canadienne sont sociohistoriquement situées et ce qui compte pour langue légitime est en constante négociation, faisant en sorte que ce qui est « authentique » (par exemple l'acadjonne) dans une région puisse être rejeté ailleurs, notamment dans les sphères décisionnelles où le français standard du Québec

continue à dominer la scène. De plus, des variétés du français de l'immigration peuvent être stigmatisées, tant par les locuteurices de variétés du français, tel que l'acadjonne, que par les locuteurices dans les milieux de travail sous le contrôle du leadership des communautés francophones d'ascendance européenne historiquement établies au Canada. Ainsi, la question de la hiérarchisation linguiciste des variétés de français est complexe et est le reflet des rapports de pouvoir entre locuteurices euro-ascendant(e)s et entre iels et des locuteurices afro-ascendant(e)s. Les rapports entre ces groupes sont complexifiés par une hiérarchisation raciolinguiciste qui se traduit par la non-reconnaissance des compétences strictement linguistiques des personnes noires et de couleur pour des raisons d'accent ou de « culture ». Conséquemment, certaines personnes d'ascendance africaine affirment leur supériorité linguistique sur les personnes d'ascendance européenne qui contrôlent le marché de l'emploi francophone, notamment par l'imposition d'un français « local » comme critère d'inclusion. En fait, l'expérience de ces personnes racisées confirme la proposition de Bourdieu (1977) selon laquelle la compétence strictement linguistique ne suffit pas pour qu'un(e) locuteurice soit autorisé(e) à prendre une place de choix sur le marché dominant.

L'insécurité linguistique exogène est également ressentie dans les communautés de langue française. Des tensions importantes existent entre les communautés à majorité francophone et les communautés anglodominantes avoisinantes. Les élèves rencontrées par Sutherland (2022) reconnaissent le statut de la langue anglaise dans la société, ainsi que son influence dans la vie quotidienne et sur la langue minoritaire. Elles ont toutes mentionné que la dominance de la langue anglaise (ici, au sommet de la hiérarchie des langues) peut causer une perte de la langue minoritaire : l'anglais est nécessaire à la mobilité sociale, mais l'emploi fréquent de cette langue peut nuire aux compétences en français. Par exemple, une des élèves craignait que l'utilisation d'emprunts de l'anglais dans sa pratique du français (qui, selon elle, était l'effet de l'influence anglaise dans la société) dénotait que son français n'était pas adéquat ou assez « français » pour une francophone. Ainsi, les situations de contact entre langue minoritaire et langue majoritaire sont source d'insécurité linguistique exogène et peuvent contribuer au sentiment d'insécurité linguistique endogène, source d'insécurité identitaire ou encore à un sentiment d'exclusion de l'école.

Nous avons proposé dans cette section de considérer que l'insécurité linguistique soit exogène ou endogène afin de souligner son inscription dans des rapports de pouvoir entre langues d'une part, entre pratiques divergentes d'une même langue d'autre part. Les élèves du secondaire sont conscientes de ces rapports et de leurs effets sur leur légitimité au sein de différentes communautés et sur leurs capacités à produire une variété normée de la langue

minoritaire. Malgré ces insécurités linguistiques, les élèves rencontrées par Sutherland (2022) continuent à parler une ou plusieurs variétés du français, et de ce fait, font preuve de résilience langagière. Cela, tout en reproduisant une idéologie glottophobe de la norme unique, et ainsi, les contextes d'adversité linguistique donnant lieu à l'insécurité linguistique.

La glottophobie

Hambye (2019) affirme que la minorisation est souvent liée à la discrimination et propose plutôt d'y voir le résultat d'une domination symbolique inscrite dans des rapports de pouvoir plus larges responsables de la (re)production d'inégalités sociales de tout genre. Tout en reconnaissant qu'il soit difficile de classer définitivement les discours sur la minorité dans une perspective de discrimination ou de domination, cet auteur décrit la discrimination comme « un traitement différencié entre individus, effectué pour favoriser certains au détriment d'autres, sur la base d'un critère de distinction considéré comme illégitime » (p. 19). Ici, la légitimité est en fonction de la capacité de l'individu à agir sur sa situation ou non. Par exemple, puisqu'une personne ne peut pas changer son phénotype, favoriser une personne sur cette base est illégitime, alors que le diplôme est un critère de différenciation légitime, considérant que l'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires dépendrait de l'effort consenti par l'individu.

Bien qu'un consensus social puisse se dégager pour ce qui est de la légitimité d'un bon nombre de critères, la légitimité du critère de la compétence linguistique est souvent débattue. Cette compétence est-elle le fruit d'un travail individuel, ou le fait d'un héritage et le produit du milieu environnant ? Blanchet (2013) participe à ce débat lorsqu'il propose d'inscrire les discriminations linguistiques dans la liste des altérophobies afin de signaler qu'il s'agit bien de « discriminations *portant sur des personnes* au lieu de les restreindre (à tort et en se faisant piéger par l'idéologie qui produit la glottophobie) à des discriminations portant sur des langues » (p. 30). C'est ainsi que la glottophobie peut être source d'insécurité linguistique et d'insécurité identitaire.

Selon Hambye (2019), légitimer une approche par des discriminations, qu'elles soient socialement acceptables ou non, revient à maintenir l'effet des rapports de pouvoir et de la domination symbolique dans l'ombre :

[Cette approche] risque de conduire à ce que chaque groupe qui se considère comme indument discriminé lutte pour la reconnaissance de sa valeur et contre les préjugés dont il est victime, plutôt que de permettre aux groupes dominés de converger dans la contestation de la logique même de la domination et de l'imposition par les groupes dominants de hiérarchies de valeurs symboliques qui sont conformes à leurs intérêts. (p. 24)

Cet auteur suggère que penser la minorisation comme l'expression d'un phénomène de domination symbolique implique de considérer la minorisation et les discours stigmatisants comme des conséquences et des expressions des rapports de pouvoir et non leur source : elles contribuent à (re)produire les inégalités et les hiérarchies sociales préexistantes. Un tel positionnement postule l'égalité des individus et remet en question les hiérarchies de valeurs socialement construites, la manière dont elles ont été produites et les rapports de pouvoir qu'elles (re)produisent. Le travail de Madibbo (2021), par exemple, permet de voir comment en Alberta les francophones de race blanche, minorisé(e)s en raison de leur langue et leur religion, produisent un racisme anti-noir(e) dans leurs relations avec leurs concitoyen(ne)s francophones noir(e)s d'ascendance africaine. Ce racisme reproduit au sein de la francophonie des rapports de pouvoir inégalitaires entre les personnes d'ascendance européenne et africaine, étant une réalité au Canada depuis bien avant sa création en 1867. Elles ne contribuent pas à débusquer la domination naturalisée de la langue anglaise.

Pour sa part, Blanchet (2013) considère important de tenir compte de la face cachée de la discrimination linguistique et d'aborder son caractère *hégémonique* (qu'elle partage avec les discriminations d'ordre sexué et raciste, par exemple), notamment là où la puissance de l'idéologie de la norme unique (nationale, standard, correcte) est telle que le rejet de pratiques linguistiques divergentes est perçu comme une simple évaluation objective de compétences linguistiques au regard d'une norme incontestable. Parler en termes de domination, ou d'(op)pression par d'autres, ne rendrait pas suffisamment compte de la normalisation d'une telle idéologie par les personnes et les communautés qui s'en trouvent elles-mêmes dévalorisées et défavorisées, comme cela est le cas des élèves rencontrées par Sutherland (2022). Ainsi, émanciper les individus aux prises avec la domination symbolique exigerait une mise à nu de l'arbitraire des normes utilisées, par elles-mêmes et par d'autres, pour juger la légitimité des personnes et de leurs communautés.

Blanchet (2013) propose qu'évoquer la *glottophobie* plutôt que la *discrimination linguistique*, pour référencer les jugements négatifs proférés à l'endroit des locutrices d'une langue hors-norme, rende mieux compte de la sévérité des conséquences humaines d'une idéologie normative :

En inscrivant la glottophobie dans la liste des altérophobies (mépris, haine, agression, rejet de personnes en fonction de leur altérité — ou « différence »), telles que l'homophobie (focalisée sur des aspects sexuels), la xénophobie (focalisée sur des aspects identitaires et culturels et souvent corrélée à la glottophobie), la judéophobie (ou antisémitisme, focalisée sur des aspects religieux), on restitue aux discriminations linguistiques toute leur gravité ainsi que leur concrétisation humaine, (p. 30)

Les discours stigmatisants, ici sur la langue, nourrissent la glottophobie, acte discriminatoire qui contribue au maintien du statut du/des groupe(s) dominant(s) en excluant sur la base de « la langue », tout en maintenant la catégorisation des locutrices.

Dans les termes de Hambye (2019), Blanchet (2013) considère que la langue (ou les pratiques langagières) est un critère de distinction illégitime alors que les discriminations linguistiques sont parmi les seules altérophobies à conserver une légitimité consensuelle dans plusieurs sociétés. Blanchet affirme par ailleurs que l'idéologie linguistique de la norme unique est reproduite tant par les personnes qui en sont victimes que par celles qui en profitent. En d'autres mots, elle est plus que dominante, elle est hégémonique.

Dans le contexte de la France, toute langue autre que le français, toute variété du français autre que la variété normée de France et tout accent régional ou d'importation peuvent être la cible de discriminations linguistiques (Blanchet et al., 2014), et la race n'a aucune place dans le discours public (Madibbo, 2021). En reconnaissant l'apport du concept de la glottophobie à toute considération des rapports de pouvoir strictement linguistique, évacuer la race et la participation des Français et des Canadiens français à la colonisation du pays, dans le contexte des minorités francophones au Canada, maintiendrait dans l'ombre un ensemble de discriminations linguistiques qui contribuent à la hiérarchisation des minorités.

Dans le contexte canadien, où le bilinguisme français/anglais est officiel, les rapports entre francophones et les premiers peuples, entre francophones et anglophones, ainsi qu'entre francophones sont marqués de glottophobie. En fait, dans un cadre de contact de langues co-officielles ou de dualité linguistique, l'exclusion produite par une idéologie linguistique glottophobe de la norme unique peut être complète : au sein de la francophonie canadienne, *la langue* est réservée ou appartient à ceux et celles qui ont le pouvoir sur la production d'une variété normalisée, standardisée à partir de leurs propres pratiques langagières. Les autres sont exclu(e)s de la collectivité « à travers une diglossie confortée voire produite par l'élaboration glottophile² d'une norme linguistique standardisée » (Blanchet, 2013, p. 34) et la hiérarchisation des pratiques linguistiques et des appartenances qui y sont associées. C'est le cas, par exemple, de Denise Bombardier, polémiste et chroniqueuse québécoise, lorsqu'elle affirme dans le cadre de l'épisode du 6 octobre 2019 de l'émission *Tout le monde en parle*, émission télévisuelle à grand déploiement : « [s]i elle [une francophone de l'extérieur du Québec] croit que la langue qu'elle doit parler, c'est la langue dans laquelle elle m'a parlé, y a pas d'avenir

²Glottophilie : investissement affectif survalorisant certaine(s) variété(s) linguistique(s) (Blanchet, 2013, p. 32).

pour elle en français, qu'elle parle tout de suite en anglais » (Trudel, 2019, para. 8). La glottophilie (Blanchet, 2013) de Mme Bombardier valorisant de manière émotive un français qu'iel juge supérieur est une porte close à toutes celles et à tous ceux qui auraient des pratiques langagières autres. Mme Bombardier invite ces personnes à quitter la francophonie pour leur propre bien, puisqu'elles n'y trouveront pas un avenir prometteur.

On peut observer ce même processus de majoration/minoration dans les écoles de langue française en contexte minoritaire canadien, notamment lorsque les normes européennes, africaines et canadiennes se rencontrent. En fait, ces contextes permettent d'observer en quoi le refus d'une pratique linguistique est le refus de la personne, et de constater l'intersection proposée par Skutnabb-Kangas (2000) entre le linguicisme et le racisme, fondée sur un ensemble de :

Ideologies, structures and practices that are used to legitimate, effectuate, regulate and reproduce an unequal division of power and resources (both material and immaterial) between groups which are defined on the basis of language [or race, or sex, or age, or class] ... (p. 30)

ainsi que les dangers de la hiérarchisation des minorations (Hambye, 2019). Ci-dessous, il est question de reproduction d'une idéologie de la norme unique menant à une hiérarchisation croisée de normes linguicistes et racistes.

Par exemple, Ibrahim (2016) note que dans le cas d'une école de langue française en Ontario, « le français » ne peut pas « appartenir » à tous les élèves également. Même lorsqu'iels en mobilisent une variété parisienne, certain(e)s ne se voient pas conféré(e)s le statut de locutrice légitime : comme le signale Bourdieu (1977), l'hexis corporel fait partie de l'habitus et un corps racisé noir ne pouvait être autorisé à parler français avec autorité. Paraphrasant Ibrahim (2016), les membres de la minorité linguistique d'installation historique semblent reproduire une idéologie linguiciste qui disqualifie leurs pratiques langagières ainsi qu'une idéologie raciste qui rend les compétences des personnes d'ascendance africaine invisibles :

Franco-Ontarians do feel that their language variety is not as valued as le français parisien or français de France, but they ally themselves with this privileged symbolic capital by naming themselves Français de souche [original or old French], hence creating a complex situation where the oppressed or dispossessed can be an oppressor or a possessor, and where the very notion of oppression and exclusion is no longer a unidimensional idea. (p. 161)

De leur côté, Dalley et Tcheumchoua Nzali (2022) constatent « les limites du travail sur l'acceptabilité de la variation proprement linguistique pour la pratique de l'inclusion » (p. 10) au sein de la francophonie canadienne, là où « les définitions du français légitime s'entrechoquent et la hiérarchisation

des différences se solde, pour certain(e)s Africain(e)s, par leur déclassement linguistique dans le milieu scolaire canadien » (p. 11). Ainsi, l'insécurité linguistique, ce sentiment que sa variété du français n'a pas la même valeur que celle d'*ailleurs*, ne rend pas *ipso facto* ouvert à l'altérité. En d'autres mots, « experiences of oppression do not necessarily and certainly not automatically generate counterhegemonic analyses » (Harding, 1998, cité dans Skutnabb-Kangas, 2000, p. 29).

La glottophobie et le linguisticisme reproduisent les rapports de pouvoir et la hiérarchisation des locuteurs qui sont déjà en place et participent à la production de nouveaux rapports de pouvoir racisés, pour le cas du Canada, entre francophones « d'ici » et « d'ailleurs ». Ces hiérarchisations font en sorte que pour plusieurs locuteurs, il est normal de ne pas se sentir bien dans sa langue ou d'être fréquemment en contexte d'insécurité linguistique ou identitaire. L'insécurité linguistique étant l'un des concepts les plus cités en lien avec le contexte minoritaire francophone, il est important de comprendre son lien avec les rapports de pouvoir.

De même, la sécurité linguistique, observée chez « les locuteurs [qui] ne se sentent pas mis en question dans leur façon de parler » (Calvet, 1993, p. 47) et promue comme solution à l'insécurité linguistique, n'est pas l'acceptation de la variabilité d'une langue et des pratiques langagières de toutes et de tous. La sécurité linguistique est le propre des locuteurs légitimes qui « considèrent leur norme comme la norme » (p. 47). Produit de facteurs variés, dont la socialisation primaire, la sécurité linguistique est en définitive un état de bien-être langagier qui témoigne, autant que le mal-être langagier qu'est l'insécurité linguistique, de la force hégémonique d'une idéologie linguistique glottophobe ou linguisticiste, ou d'une normalisation des rapports de pouvoir linguistiques tant par les dominé(e)s que par les dominant(e)s.

Ainsi, afin d'assurer le bien-être langagier de tous et de toutes, il appert nécessaire de penser l'émancipation des francophones minoritaires de l'idéologie de la norme unique du français et de l'idéologie des « deux peuples fondateurs », qui normalisent la position dominante de leur langue sur les langues autochtones et les langues des « allophones » d'installation historique ou récente, ainsi que des personnes de race blanche sur les personnes de toute autre race, et plus précisément des personnes noires (Madibbo, 2021) et autochtones.

Le français est à la fois langue minoritaire et de colonisation³. C'est à titre de langue de colonisation que le français jouit d'un statut particulier au

³Nous proposons ici de distinguer langue d'immigration et langue de colonisation en raison de leur effet différencié sur les langues autochtones.

côté de la langue anglaise dans l'idéologie des « deux peuples fondateurs », concrétisée dans la *Charte canadienne des droits et libertés*, la *Loi sur les langues officielles* et la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*. Une émancipation des minorités francophones, d'ancienne et de nouvelle installation, qui ne conscientise pas à cette hiérarchisation des minorités et à la domination des peuples autochtones, ne pourra mener à l'analyse contre-hégémonique des origines des inégalités d'accès aux ressources nécessaires à la résilience et à l'épanouissement, notamment langagières.

Nous proposons dans cet article la résilience langagière à titre de processus déclenché en contexte d'adversité langagière (glottophobie, linguicisme, insécurité linguistique) et ayant pour but ultime l'atteinte d'un bien-être, voire d'un mieux-être langagier et identitaire. Bien que la résilience soit parfois considérée comme caractéristique individuelle (Brunetti, 2006; Michallet, 2009–2010; Théorêt, 2005), nous proposons, à la suite de Ungar (2018), que ce processus implique l'apport de systèmes concomitants. Examinons de plus près le fonctionnement de ce processus.

La résilience langagière

Tel qu'indiqué précédemment, les variétés du français parlées au Canada sont hiérarchisées et racisées. Les locuteurices de variétés du français stigmatisées doivent faire preuve de résilience langagière, expression de la capacité des individus minorisés à agir en contexte de domination symbolique, notamment en contexte de linguicisme, de glottophobie ou d'insécurité linguistique. Ces contextes d'adversité engendrent le processus de résilience (Ungar, 2018).

Nous utilisons le terme résilience *langagière* plutôt que résilience *linguistique* puisque « la langue n'existe pas comme réalité empirique, c'est une construction institutionnelle, et ce que [l'on] rencontre, observe, recueille sur ses terrains, ce sont des dialogues, des interactions (et autres pratiques langagières) » (Boutet, 2021 p. 283).

Selon Ungar (2018), le but ultime du processus de résilience est d'arriver à un état de bien-être. De façon similaire, lorsqu'il y a un contexte d'adversité linguistique, les locuteurices s'engagent dans un processus de résilience langagière ayant pour objectif le retour au bien-être ou l'atteinte d'un mieux-être langagier. Lorsque l'adversité langagière et la racialisation sont consubstantielles, les personnes doivent faire preuve de résilience raciolangagière⁴, ou comme le signale un participant à l'étude de Maddibo (2021) : « [i]f they [white Francophones] don't want to tackle racism, then

⁴Nous empruntons ici du domaine de la « raciolinguistique » qui, selon Lavoie (2022) « permet de poser un regard minorisé et critique sur les discours dominants en ce qui concerne les rapports entre la langue et les corps racisés » (p. 4).

we [Black Africans] are going to do just that » (p. 146). De la même façon, les Métis franco-manitobains et manitobaines doivent affronter le racisme de la part de la population blanche, la marginalisation aux mains des Premières Nations et le linguicisme chez la population anglophone, incluant les Métis anglophones (Sims et al., 2021).

Ungar (2018) suggère que le processus de résilience d'un système (ou d'un individu) en contexte d'adversité nécessite la participation de systèmes concomitants. De façon similaire, nous proposons que le processus de résilience langagière ne puisse pas avoir lieu sans l'apport de ressources internes et externes, et que plus les personnes et les communautés vivent au quotidien en situation de minoration ou de double et de triple minoration, plus elles doivent avoir accès à des ressources qui leur sont pertinentes. Par exemple, les minorités francophones ont accès à un éventail de ressources moins grand que les anglophones, et les francophones parlant une variété stigmatisée du français en ont encore moins que si iels parlaient une variété standardisée. De plus, force est de constater le manque de ressources disponibles en langue michif pour soutenir la résilience langagière des élèves métis.

Nous pouvons considérer que les ressources internes proviennent de l'individu : ses ressources langagières (sa variété de langue, ses compétences linguistiques), ses idéologies linguistiques, et son sentiment d'appartenance à la famille, l'école et/ou la/les communauté(s). Les ressources externes doivent être rendues disponibles pour leur part par les systèmes qui entourent l'individu (par exemple, l'école, la famille, la communauté et plus largement la société). Nous suggérons que le processus de résilience langagière ou raciolangagière dépend de la capacité du système individuel à mobiliser des ressources internes et externes pour affronter un contexte d'adversité linguistique ou raciolinguistique. Évidemment, pour que de tels processus se réalisent, les ressources nécessaires doivent être disponibles, accessibles et pertinentes aux yeux des personnes en situation d'adversité. L'école de langue française est une ressource pour tous les élèves qui la fréquentent, mais elle n'a pas la même pertinence et ne se rend pas toujours disponible de manière équitable pour tous et pour toutes.

Si nous reprenons les propos de Mme Bombardier rapportés précédemment, dire qu'une personne serait mieux de se tourner vers l'anglophonie est un acte glottophobe de non-reconnaissance qui nie l'accès à des ressources externes, dont la légitimité identitaire. De même, les élèves qui ont participé à l'étude de Ibrahim (2016) et les participantes et les participants de Madibbo (2021) ont moins accès aux ressources de l'école que leurs collègues d'installation historique. Au contraire, les élèves rencontrées par Sutherland (2022) peuvent accéder à des ressources externes, tant en milieu communau-

taire acadien qu'en milieu scolaire, qui sont pertinentes à leur processus de résilience langagière. Elles nomment spécifiquement des espaces d'interaction sociale dans la langue régionale d'une part et en français standard d'autre part, ainsi que la reconnaissance de leur identité acadienne. Comme le suggère Ungar (2018) pour la résilience en général, l'interconnectivité entre les systèmes concomitants augmente la capacité des locuteurices minorisé(e)s à affronter l'adversité langagière, d'où l'importance d'assurer la connectivité entre familles, communautés et écoles.

Or, même lorsque ces systèmes concourent à la résilience des élèves, comme dans le cas des élèves rencontrés par Sutherland (2022), celles-ci peuvent reproduire la légitimité des rapports de pouvoir internes (entre locuteurices de variétés du français) et externes (entre français et anglais). Au confluent d'une idéologie glottophobe de la norme standardisée et d'une idéologie glottophile de la norme acadjonne et du français acadien, l'identité acadienne est toujours celle d'un groupe minorisé plutôt que d'un groupe en pleine possession des moyens de son émancipation : être fier de sa langue malgré sa stigmatisation ne contribue pas au démantèlement des rapports de pouvoir qui normalise cette stigmatisation. De même, tel que discuté précédemment, la minoration ne protège pas contre la (re)production de relations de pouvoir racisées et colonisatrices. Nous suggérons que la reconnaissance des idéologies de la norme unique à titre d'idéologies linguicistes soit encouragée dans une perspective de résilience langagière émancipatrice.

Cela nous semble d'autant plus important que « [la nouvelle économie mondialisée] intensifie les contradictions entre la valeur accordée à la standardisation et à la variabilité linguistique, et entre la langue comme patrimoine et la langue comme habileté technique » (Heller, 2012, p. 435) et met en concurrence des locuteurices d'un nombre grandissant de variétés du français (langue minoritaire, majoritaire, de colonisation, seconde), voire de français standardisés (québécois, français, sénégalais, pour ne nommer que ceux-là) au sein même du marché linguistique canadien. Le danger est donc qu'en mobilisant des ressources concédées à la « minorité de langue officielle » sur ce marché anglo-dominé pour assurer leur résilience langagière, les uns fragilisent les autres.

Afin de soutenir pleinement le processus de résilience langagière chez l'ensemble des individus et des communautés en milieu minoritaire francophone, qu'ils soient d'installation historique ou récente, qu'ils soient membres d'une Première Nation, Inuit ou Métis, d'ascendance européenne, africaine ou asiatique, il faut voir le dévoilement des idéologies portées par chacun(e) et par l'ensemble comme moyen d'agir sur un contexte de domination symbolique et sur les contextes d'adversité langagières et

raciolangagières qui en découlent.

Nous suggérons que, dans un premier temps, les rapports de pouvoir, surtout en lien avec les hiérarchies linguicistes et racistes, soient explicitement explorés, en particulier dans un cadre scolaire, ressources institutionnelles sous contrôle de la francophonie. Cette approche permet de penser en termes de domination symbolique et d'ouvrir la voie aux contre-discours. Cette ouverture se répercute sur les ressources mises à la disposition des personnes en milieu minoritaire francophone canadien.

Par ailleurs, nous invitons les chercheur(e)s à porter un regard sur la résilience langagière et raciolangagière dans une perspective critique de la domination. Il s'agira de porter un regard sur les ressources mobilisées (et mobilisables), par qui et avec quelles conséquences. La question qui se pose est de savoir si, comme cela est le cas pour la résilience de systèmes écologiques et sociaux (SES), les processus de résilience des individus produisent et normalisent de nouveaux rapports de pouvoir (Bousquet et al., 2021). En effet, alors que certains font la démonstration de la vulnérabilité des communautés francophones et acadiennes du Canada devant la force assimilatrice de l'anglophonie en Amérique du Nord, d'autres constatent que la langue est un terrain contesté au sein même de ces communautés (Dalley & Tcheumtchoua Nzali, 2022; Heller, 2006; Ibrahim, 2016). Cela pourrait s'observer dans les actes de glottophobie et dans le linguicisme et le racisme institutionnalisés qui donnent lieu à l'insécurité identitaire et linguistique de locuteurices de diverses formes de la langue française au sein des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Conclusion

Cet article propose que l'insécurité linguistique formelle soit tributaire de la glottophobie ou du linguicisme interne de locuteurices d'une langue envers des locuteurices de cette même langue. Pour sa part, l'insécurité linguistique statutaire est la conséquence d'une domination linguistique exogène : c'est le cas du français, langue minoritaire au Canada derrière la langue anglaise. C'est également la réalité d'autres langues, incluant les langues autochtones, qui sont déclassées par le français et l'anglais. Les forces assimilatrices et colonisatrices n'ayant pas eu gain de cause sur le français, et toutes les langues qu'il marginalise à son tour, nous avons proposé le concept de résilience langagière pour expliquer ce phénomène de continuité en contexte d'adversité langagière. Nous avons également reconnu que la résilience langagière chez les personnes et communautés autochtones et celles d'ascendance africaine qui cohabitent avec les personnes blanches au sein des écoles de langue française y font l'expérience de racisme. Afin de tenir compte de l'impossibilité de séparer langue et corps, nous avons proposé le concept de résilience raciolangagière.

Il reviendra aux personnes concernées, les deux auteures de cet article étant blanches, de statuer sur la pertinence et l'acceptabilité de ce terme. Finalement, nous avons proposé la nécessité d'un travail d'émancipation des idéologies soutenant les hiérarchies linguicistes et racistes, et la large part de responsabilité des écoles de langue française à en prendre part. Nous avons également souligné la nécessité de mener des études sur la résilience langagière et raciolangagière d'une perspective critique afin de mieux identifier en quoi la résilience des uns contribue ou non à la résilience des autres.

Références

- Blanchet, P. (2013). Repères terminologiques et conceptuels pour identifier les discriminations linguistiques. *Cahiers internationaux de sociolinguistique*, 2(4), 29–39. <https://doi.org/10.3917/cisl.1302.0029>
- Blanchet, P. (2016). *Discriminations : combattre la glottophobie* (2e éd.). Éditions Lambert-Lucas.
- Blanchet, P., Clerc, S., & Rispaïl, M. (2014). Réduire l'insécurité linguistique des élèves par une transposition didactique de la pluralité sociolinguistique : pour de nouvelles perspectives sociodidactiques avec l'exemple du Maghreb. *Études de linguistique appliquée*, 3(175), 283–302. <https://doi.org/10.3917/ela.175.0283>
- Boudreau, A. (2016). *À l'ombre de la langue légitime : l'Acadie dans la francophonie*. Classiques Garnier.
- Boudreau, A. (2020). À la recherche du francophone légitime. Quand les mots pour le dire font défaut. Dans V. Feussi et J. Lorilleux (Éds.), *(In)sécurité linguistique en francophonies : perspectives in(ter)disciplinaires* (pp. 51–62). L'Harmattan.
- Bourdieu, P. (1977). L'économie des échanges linguistiques. *Langue française*, 34(1), 17–34. <https://doi.org/10.3406/lfr.1977.4815>
- Bourdieu, P. (1982). *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*. Fayard.
- Bousquet, F., Quinn, T., Therville, C., Mathevet, R., Barreteau, O., Bonté, B., & Guerbois, C. (2021). Social and ecological systems resilience and identity. Dans M. Ungar (Éd.), *Multisystemic resilience : Adaptation and transformation in contexts of change* (pp. 705–724). Oxford University Press. <https://doi.org/10.1093/oso/9780190095888.001.0001>
- Boutet, J. (2021). Pratique langagière. *Langage et société*, (HS1) 281–284. <https://doi.org/10.3917/ls.hs01.0282>
- Brunetti, G. (2006). Resilience under fire : Perspectives on the work of experiences, inner city high school teachers in the United States. *Teaching and Teacher Education*, 22(7), 812–825. <https://doi.org/10.1016/j.tate.2006.04.027>
- Calvet, L.-J. (1993). *La sociolinguistique* (3e éd.). Presses universitaires de France.

- Dalley, P. (2020). From Africa to teaching in Canada. Dans A. Phelan, W. Pinar, N. Ng-A-Fook, & R. Kane (Éds.), *Reconceptualizing teacher education worldwide : A Canadian contribution to a global challenge* (pp. 141–163). Presses de l'Université d'Ottawa.
- Dalley, P., & Tcheumtchoua Nzali, W. (2022). D'hier à demain : vers une francophonie inclusive en contexte minoritaire canadien. *Éducation et francophonie*, 50(3). <https://doi.org/10.7202/1091114ar>
- Francard, M. (2020). L'insécurité linguistique au millénaire dernier. Un survivant témoin. Dans V. Feussi & J. Lorilleux (Éds.), *(In)sécurité linguistique en francophonies : perspectives in(ter)disciplinaires* (pp. 21–32). L'Harmattan.
- Hambye, P. (2019). La minorisation linguistique, entre discrimination et domination symbolique. Différences et enjeux de deux lectures des inégalités. *Minorités linguistiques et société/Linguistic Minorities and Society*, (12), 15–30. <https://doi.org/10.7202/1066519ar>
- Heller, M. (2006). *Linguistic minorities and modernity : A sociolinguistic ethnography* (2e éd.). Bloomsbury Publishing.
- Heller, M. (2012). La francophonie et ses contradictions : multiples positions, multiples intérêts [The francophonie and its contradictions : Multiple positions, multiple interests]. *Sociolinguistic Studies*, 5(3), 423–439. <https://doi.org/10.1558/sols.v5i3.423>
- Ibrahim, A. (2016). “Who owns my language ?” African Canadian youth, postcoloniality, and the symbolic violence of language in a French-language high school in Ontario. Dans A. Ibrahim & A.A. Abdi (Éds.), *The education of African Canadian children : Critical perspectives* (pp. 145–163). McGill-Queen's University Press.
- Labov, W. (2006). *The social stratification of English in New York City* (2e éd.). Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9780511618208>
- Lavoie, É. (2022). La perspective raciolinguistique comme outil de réflexion critique sur certains discours dominants. *Éducation et francophonie*, 50(3). <https://doi-org/10.7202/1091115ar>
- Madibbo, A. (2021). *Blackness and la Francophonie : Anti-Black racism, linguisticism and the construction and negotiation of multiple minority identities*. Presses de l'Université Laval.
- Michallet, B. (2009–2010). Résilience : perspective historique, défis théoriques et enjeux cliniques. *Frontières*, 22(1–2), 10–18. <https://doi.org/10.7202/045021ar>
- Phillipson, R., & Skutnabb-Kangas, T. (1986). *Linguisticism rules in education*. Roskilde University Centre.
- Sims, L., Gagné, R., Carrière, A., Vandal, A., Fowler, A., Brémault, C., & Grégoire, S. (2021). T'es métis, toi ? ! Des réflexions d'étudiantes et d'étudiants universitaires franco-manitobains métis à propos de leur identité culturelle, de la réconciliation et de l'éducation. *Éducation et francophonie*, 49(1), 133–152. <https://doi-org/10.7202/1077005ar>

- Skutnabb-Kangas (2000). *Linguistic genocide in education — or worldwide diversity and human rights ?* Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781410605191>
- Sutherland, H. (2022). *De l'insécurité linguistique à la résilience linguistique : le rôle de l'école de langue française dans la formation de la résilience linguistique des adolescents* [Thèse de maîtrise, Université d'Ottawa]. Recherche uO. <http://dx.doi.org/10.20381/ruor-28073>
- Théorêt, M. (2005). La résilience, de l'observation du phénomène vers l'appropriation du concept par l'éducation. *Revue des sciences de l'éducation*, 31(3), 633–658. <https://doi.org/10.7202/013913ar>
- Trudel, L. (2019, 7 octobre). *Denise Bombardier : les réactions se multiplient*. Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1334439/denise-bombardier-franco-hors-quebec-documentaire-ontario>
- Ungar, M. (2018). Systemic resilience : Principles and processes for a science of change in contexts of adversity. *Ecology and Society*, 23(4), Article 4. <https://doi.org/10.5751/ES-10385-230434>
- West, C., & Zimmerman, D.H. (2000). Genre, langage et conversation. *Réseaux*, 18(103), 183–213. <https://doi.org/10.3406/reso.2000.2276>